



*Fimalac*

**INFORMATIONS RELATIVES AU NOMBRE TOTAL DE DROITS  
DE VOTE ET D' ACTIONS COMPOSANT LE CAPITAL**

Conformément aux dispositions de l'article 223-16 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, Fimalac indique qu'au 31 janvier 2011, le nombre total de droits de vote théoriques était de 51 003 520, le nombre de droits de vote exerçables était de 50 140 146 et le nombre d'actions composant le capital était de 28 830 000.